

### **Dossier de M. l'échevin El Ktibi**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène**

- Accord de la section.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 144 et l'acquisition d'une œuvre d'art destinée au parvis du Palais 12 au Heysel. Comment sont répartis les coûts entre Ville et Palais des expositions ? Il me semble que ce dernier dispose d'assez de moyens. Cela manque de clarté.

En outre, c'est un membre du Comité des arts urbains qui propose, via sa société, l'artiste bruxellois. Je trouve cela étonnant.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Close.

**M. Close**, échevin.- Mme Nagy a partiellement raison. Je propose de retirer ce point. En réalité, la subsidiation était scindée en deux. Le Collège souhaitait apporter sa contribution culturelle au Parc des expositions, lequel a consenti l'intégralité des investissements (en fonds propres et en emprunts) liés à la rénovation du Palais 2. Les études ont été financées par le Parc des expositions. C'est la Ville qui acquiert l'œuvre d'art. Au lieu d'engager une moitié du budget sur l'exercice 2013 et l'autre sur 2014, nous engagerons la totalité sur 2014. Lors du vote du budget, un amendement vous sera proposé à cette fin. Donc, le point 154 est retiré.

Il nous a semblé normal que la Ville apporte sa contribution en matière de politique culturelle dans un lieu que l'on peut considérer comme un espace public.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Cette œuvre mettra le Palais 12 en valeur, et nous souhaitons y contribuer.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je ne remets pas en cause votre volonté de placer des œuvres d'art dans l'espace public, mais j'insiste sur le fait que le Palais des expositions est une institution prospère. Je m'étonne donc que la Ville doive intervenir pour mettre en valeur le Palais 12.

### **Dossiers de Mme l'échevine Persoons**

- Accord de la section.

### **Vote**

**M. le Bourgmestre.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- Il est procédé au vote nominatif.

**M. le Bourgmestre.**- Adoptés par 35 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

*(La séance est suspendue à 17h15 et reprend à 17h35)*